

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS177

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 48, substituer au nombre :

« 14 »

le nombre :

« 15 ».

II. –En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 49.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel